Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMUMNAUTAIRES

LIMOGES METROPOLE

ARRETE

du 21 décembre 2023

Portant délégation de signature à **Mme Laurence MARIN**, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables, **Mme Christine FAUCOUEMBERGUE** Directrice, **M. Christophe MATHIEU** Directeur, **M. Stéphane BERNARD**, Directeur, **M. Stéphane HEYRAUD** Directeur et **M. Sylvain ATTARD** Directeur à Limoges Métropole

N° 24676

Le Président de Limoges Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 et L 5211-10.

Vu la délibération n°31 du 21 novembre 2022 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions conférées par l'organe délibérant au Président

CONSIDERANT que Mme Laurence MARIN assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables,

CONSIDERANT que Mme Christine FAUCOUEMBERGUE assure les fonctions de Directrice des mobilités au sein du Pôle aménagement et mobilités durables,

CONSIDERANT que M. Christophe MATHIEU assure les fonctions de Directeur de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière au sein du Pôle espace public et mobilités durables,

CONSIDERANT que M. Stéphane BERNARD assure les fonctions de Directeur de l'ingénierie de l'espace public au sein du Pôle espace public et mobilités durables,

CONSIDERANT que M. Stéphane HEYRAUD assure les fonctions de Directeur de la voirie au sein du Pôle espace public et mobilités durables,

CONSIDERANT que M. Sylvain ATTARD assure les fonctions de Directeur de la propreté urbaine et de la maintenance voirie au sein du Pôle espace public et mobilités durables,

ARRETE

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du pôle espace public et mobilités durables.
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du pôle espace public et mobilités durables.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KEMOCE, toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre compris entre 15 000 € HT et 40 000 € HT du pôle espace public et mobilités durables.
- Tous les ordres de services du pôle espace public et mobilités durables.
- Ordres de missions (et tous les documents s'y rapportant) concernant les agents du pôle espace public et mobilités durables, limités aux déplacements au sein de la Région Nouvelle Aquitaine.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables

1 DOCUMENT - *Publié le 21 Décembre 2023*

ARR_SIGN_24676_MARIN.pdf
(.pdf, 155,5 Ko)

TÉLÉCHARGER